



La Zone franc

L'ESSENTIEL

La Zone franc est un espace économique et monétaire qui réunit **la France et 15 pays d'Afrique** subsaharienne. Cet espace repose sur un **cadre institutionnel** et un **régime de change fixe**. La Zone franc favorise ainsi la croissance économique et la stabilité monétaire et financière.

Instrument de solidarité et de développement, la Zone franc s'appuie sur **trois principes de coopération monétaire** :

- une parité fixe des trois monnaies africaines avec l'euro depuis 1999, assurant leur stabilité. Auparavant, elles étaient liées au franc français ;
- la garantie de convertibilité illimitée des trois monnaies par le Trésor français ;
- en contrepartie de cette garantie, les réserves de change sont centralisées par les États africains auprès de leurs banques centrales et ces dernières sont tenues de déposer au moins la moitié (100 % pour les Comores) de ces avoirs auprès du Trésor français, sur un compte d'opérations.

Trois ensembles économiques forment la Zone franc en Afrique, chacun ayant sa propre monnaie :

- l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) où le franc CFA (Communauté financière africaine, XOF) est utilisé par le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo et la Guinée Bissau. Le siège de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est situé à Dakar au Sénégal ;
- la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) où le franc CFA (Coopération financière en Afrique Centrale, XAF) est utilisé par le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la Centrafrique et le Tchad. Le siège de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) est situé à Yaoundé au Cameroun ;
- le dernier ensemble est formé par les Comores avec le franc comorien. La Banque centrale nationale est installée à Moroni.

La Banque de France participe au fonctionnement des institutions communes de la zone. Elle assure notamment, pour le compte de l'État, le secrétariat des réunions semestrielles des ministres des Finances et des gouverneurs de la Zone franc et élabore les rapports annuels de la Zone franc. Enfin, elle produit des études économiques sur les grands enjeux relatifs à la zone.

QUELQUES CHIFFRES

16

pays
dont la France et 15 pays
d'Afrique subsaharienne

3

devises
liées à l'euro



7,2 %

du PIB

prévision de taux de croissance en 2016
pour l'UEMOA par la Banque centrale
des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)
(2,0 % du PIB pour la CEMAC d'après
la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC))



155

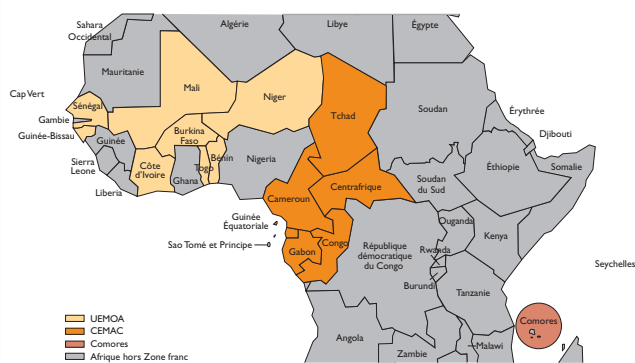
millions

nombre d'habitants dans les États
africains de la Zone franc

UN PEU D'HISTOIRE

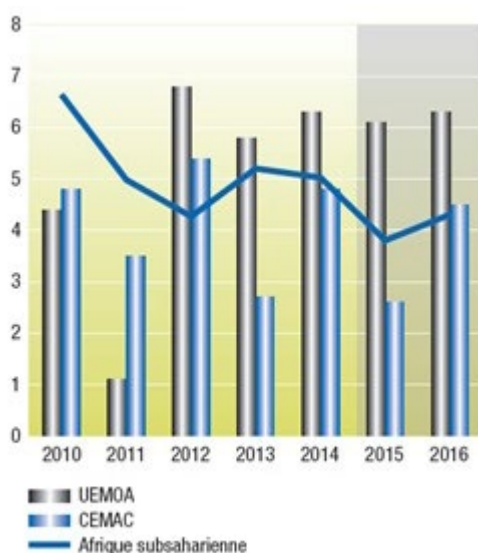
- **1939** Naissance de la Zone franc dans les territoires français d'outre-mer.
- **1945** Création du franc CFA.
- **1954-1962**
Transformation institutionnelle de la Zone franc à la suite de l'indépendance des pays membres.
- **1972** Accords de coopération monétaire.
- **1976** Création du franc comorien.
- **1977-1978**
Transfert des sièges des banques centrales en Afrique.
- **1984** Intégration de la Guinée équatoriale.
- **1994** Dévaluation de 50 % des francs CFA et 33 % du franc comorien. Lancement du programme de convergence et d'intégration économique (voir « Comprendre »).
- **1997** Entrée de la Guinée-Bissau dans la Zone franc.
- **1999** Le Conseil de l'Union européenne reconnaît les accords de coopération monétaire au sein de la Zone franc. Le passage à l'euro n'entraîne pas de modification de parités.

La Zone franc, une coopération monétaire entre trois ensembles géographiques en Afrique



Billet de 10 000 francs CFA de la BCEAO.

Croissance économique en zone franc et en Afrique subsaharienne (en glissement annuel)



Source : FMI

Note : La zone grisée correspond aux prévisions de janvier 2016. Disponible dans la lettre de la zone Franc n°6.

Les valeurs des monnaies de la Zone franc

Les taux de change entre l'euro (anciennement le franc) et les monnaies de la Zone franc sont restés inchangés, à l'exception des dévaluations de 1994 :

- 1 euro = 655,957 FCFA (pour les deux francs CFA),
- 1 euro = 491,968 KMF (francs comoriens).

COMPRENDRE

La coopération au sein de la Zone franc

Les mécanismes de coopération ont été renforcés suite à la dévaluation de 1994 afin de favoriser la convergence et l'intégration économiques au sein de chaque ensemble et **éviter de nouvelles crises** déstabilisant la Zone franc.

Des **critères de convergence** ont dès lors été appliqués à chacun de ces ensembles.

- L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) les a redéfinis en 2015. Les critères de premier rang sont au nombre de trois :
 - une inflation limitée à 3 % par an ;
 - une dette publique ne dépassant pas 70 % du PIB ;
 - un déficit budgétaire global inférieur ou égal à 3 % du PIB.
- Les critères dits de « premier rang » de la CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale) sont identiques pour l'inflation et l'endettement public, auxquels s'ajoutent :
 - un solde budgétaire de base supérieur ou égal à 0 % du PIB ;
 - une non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs ou intérieurs.

Un **Comité de convergence de la Zone franc** a été constitué en septembre 1999 pour poursuivre l'intégration et la coopération économiques. Cette instance de coordination réunit la France, l'UEMOA, la CEMAC et les Comores ; elle prépare la réunion des ministres et gouverneurs de la Zone franc.

POUR EN SAVOIR PLUS

À lire :

- [Présentation de la Zone franc](#) (site Banque de France)
- [Rapports annuels de la Zone franc](#) (site Banque de France)
- [La lettre de la Zone franc](#) (site Banque de France)
- [Note d'information sur la Zone franc](#) (site Banque de France)
- [Présentation de la Zone franc](#) (site Trésor)

Sites internet des institutions locales :

- [Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest](#)
- [Banque des États de l'Afrique Centrale](#)
- [Banque des Comores](#)
- [Commission de la Communauté économique et monétaire d'Afrique Centrale](#)